

COMMUNE DE
MONTAGNY



BULLETIN COMMUNAL
NO 25 – NOVEMBRE 2013

CONVOCATION

Les citoyennes et citoyens de la commune de Montagny sont convoqués en

Assemblée communale extraordinaire

le lundi 18 novembre 2013 à 20h00

au Relais du Marronnier à Grandsivaz

Tractanda

1. Message du Préfet de la Broye, M. Christophe Chardonnes
2. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 1^{er} juillet 2013
3. Comptes 2012
 - 3.1. Comptes de fonctionnement
 - 3.2. Comptes d'investissement
 - 3.3. Rapport de la commission financière
 - 3.4. Approbation des comptes
4. Propositions d'abandon d'investissements inscrits au budget 2013 :
 - a) Elaboration du site internet communal
 - b) Achat de véhicules et machines pour la voirie
 - c) Achat d'un silo à sel pour la voirie
5. Informations préalables sur le budget 2014
6. Divers

Le Conseil communal

1. Message du Préfet de la Broye, M. Christophe Chardonnens

Le Préfet de la Broye nous fera l'honneur d'être présent lors de la prochaine Assemblée communale, notamment en raison des deux refus successifs de l'Assemblée communale dans l'approbation des comptes 2012, en date du 27 mai et 1^{er} juillet 2013.

2. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 1^{er} juillet 2013

Le procès-verbal de l'Assemblée communale du 1^{er} juillet 2013 au café-restaurant des Arbognes ne sera pas lu en assemblée. Il est à disposition des citoyens actifs sur le site internet ou au secrétariat communal, pendant les heures d'ouverture.

3. Comptes 2012

Les comptes 2012 soumis au vote sont ceux publiés dans le bulletin communal no 24 distribué en tout-ménage pour la convocation de l'Assemblée communale du 27 mai 2013. Il est possible d'en retirer un exemplaire à l'administration communale, ou alors de télécharger le document sur le site internet de la commune.

4. Propositions d'abandon d'investissements inscrits au budget 2013 :

Le Conseil communal a décidé, sur demande des citoyennes et citoyens présents lors de l'Assemblée communale du 1^{er} juillet 2013, de procéder à un nouvel examen des investissements inscrits au budget 2013, ce pour autant que ces investissements n'aient pas encore été réalisés. Cette décision est motivée par le fait que la situation financière de la commune s'est brusquement détériorée suite à une soudaine

diminution des recettes fiscales, constatée notamment dans les comptes 2012.

Le Conseil communal propose ainsi l'abandon de trois investissements inscrits au budget 2013 et approuvés par l'Assemblée communale du 10 décembre 2012.

a) Elaboration du site internet communal

Cet investissement est composé de deux décisions successives prises par l'Assemblée communale :

- Fr. 10'000.00 le 12.12.2011 dans le cadre du budget 2012
- Fr. 10'000.00 le 10.12.2012 dans le cadre du budget 2013

Le crédit approuvé par l'Assemblée communale se monte donc au total à Fr. 20'000.00.

Pour rappel, cet investissement prévoyait de moderniser le site internet en fonction depuis 2004 et qui a été légèrement remodelé en 2008, tout en conservant sa structure initiale. Il était aussi question de favoriser les échanges entre les citoyens, le Conseil communal et l'administration communale.

Compte tenu de la nouvelle situation financière, le Conseil communal a estimé qu'il était possible de renoncer à cet investissement, tout en rendant attentive l'Assemblée communale que la structure actuelle du site internet ne pourra pas encore durer très longtemps.

Dès lors, il soumet à l'Assemblée communale la proposition d'abandonner ce crédit de Fr. 20'000.00, proposition qui permettra, si elle est acceptée, une économie sur les frais financiers de Fr. 3'500.00 par année, décomposée de l'amortissement obligatoire de 15 %, soit Fr. 3'000.00 et de l'intérêt prévisible de la dette contractée de 2,5 %, soit Fr. 500.00.

b) Achat de véhicules et machines pour la voirie

Cet investissement de Fr. 26'500.00, accepté dans le cadre du budget 2013 le 10 décembre 2012, est décomposé en deux objets bien distincts :

- Fr. 1'500.00 pour l'achat d'une génératrice
- Fr. 25'000.00 pour l'achat d'un véhicule utilitaire léger

L'achat de la génératrice ayant été effectué en début d'année, il est possible, pour le Conseil communal, de ne reprendre en considération que l'acquisition du véhicule léger de la voirie, pour un montant de Fr. 25'000.00.

Faisant suite à l'établissement du cahier des charges, trois garages ont été invités à fournir des offres qui ont été transmises à la commune en mars 2013. L'offre d'un garagiste de la commune a été retenue mais non adjugée. Comme aucun engagement n'a été pris, la commune n'a pas à craindre le paiement d'une dédite en compensation.

C'est pourquoi le Conseil communal propose l'abandon de cet investissement tout en attirant l'attention de l'Assemblée communale sur les conséquences suivantes :

1. Le nouveau véhicule répondant à un réel besoin, les employés continueront donc d'utiliser leur véhicule privé et la commune devra les indemniser au kilomètre parcouru, ce qui représente un coût estimé à Fr. 2'500.00 par an.
2. Le service de voirie recourra plus fréquemment aux autres véhicules lourds de la voirie, qui sont plus coûteux en termes d'entretien et de carburant.

Le fournisseur retenu provisoirement a été informé qu'il serait proposé à l'Assemblée communale de renoncer à cet investissement.

Dès lors, le Conseil communal soumet à l'Assemblée communale la proposition d'abandonner ce crédit de Fr. 25'000.00, proposition qui permettra, si elle est acceptée, une économie sur les frais financiers de Fr. 4'375.00 par année, décomposée de l'amortissement obligatoire de 15 %, soit Fr. 3'750.00 et de l'intérêt prévisible de la dette contractée de 2,5 %, soit Fr. 625.00

c) Achat d'un silo à sel pour la voirie

Cet investissement de Fr. 75'000.00 a été accepté dans le cadre du budget 2013 le 10 décembre 2012.

Après l'établissement du cahier des charges en janvier 2013, deux fournisseurs ont été invités à soumissionner et leurs offres sont parvenues à la commune en mars 2013. Après l'analyse des deux variantes, le Conseil communal a décidé de passer commande du silo le 28 mai 2013, sous réserve de la délivrance du permis de construire.

Le secteur de Montagny-les-Monts étant situé dans le périmètre de protection du site bâti, le Conseil communal a déposé, en juin 2013, une demande préalable de permis de construire aux services de l'Etat de Fribourg. Leurs réponses sont parvenues en octobre 2013, avec préavis favorables.

Début août, le Conseil communal a informé l'entreprise mandatée qu'il étudiait une reprise en considération de cet investissement et a demandé, compte tenu de l'adjudication d'ores et déjà confirmée le 28 mai 2013, à quelles conditions il était possible de dénoncer le contrat. L'entreprise a répondu, en date du 19 août et du 29 octobre,

qu'un montant de Fr. 3'000.00, représentant uniquement les frais administratifs, devait lui être payé en cas de rupture du contrat.

Le Conseil communal a décidé néanmoins de proposer l'abandon de cet investissement tout en attirant l'attention de l'Assemblée communale sur les conséquences suivantes :

1. L'obligation du paiement d'une dédite de Fr. 3'000.00 pour la rupture du contrat.
2. Le prix du sel livré en big bag revient 35 % plus cher que le prix du sel livré en vrac dans le silo. Avec le silo à sel, l'économie se monte à Fr. 10'000.00 par année pour les 100 tonnes de sel répandues durant la période hivernale sur les routes communales.

Le Conseil communal soumet à l'Assemblée communale la proposition d'abandonner ce crédit de Fr. 75'000.00, proposition qui permettra, si elle est acceptée, une économie sur les frais financiers de Fr. 4'125.00 par année, décomposée de l'amortissement obligatoire de 3 %, soit Fr. 2'250.00 et de l'intérêt prévisible de la dette contractée de 2,5 %, soit Fr. 1'875.00.

5. Informations préalables sur le budget 2014

Compte tenu de la situation financière de la commune qui s'est fortement dégradée ces deux dernières années, le Conseil communal a décidé d'informer d'ores et déjà les citoyennes et les citoyens sur le budget 2014.

L'Assemblée communale ordinaire pour le budget 2014 est planifiée pour le jeudi 19 décembre 2013.

Répartition des dicastères du Conseil communal

Les dicastères ont été répartis suite à l'élection tacite du 14 octobre 2013.

M. Stéphane Joye, employé fédéral, né en 1971, domicilié à Mannens a complété le Conseil communal suite à la démission de M. Martin Rihs.

- | | |
|--|--|
| 1. Administration – Finances – Site Internet | Mauro Maimone
Montagny-la-Ville |
| 2. Constructions et Aménagement du territoire – Service du feu | Stéphane Joye
Mannens |
| 3. Bâtiments communaux – Forêts – Agriculture | Hubert Oberson, Syndic
Montagny-les-Monts |
| 4. Enseignement – Formation – Transports publics et scolaires – Structures d'accueil de la Petite Enfance et Extrascolaire | Chantal Genetelli
Montagny-la-Ville |
| 5. Information – Justice – Police – Protection civile – Militaire – USL – Culture et Loisirs – Centre scolaire et sportif – Santé publique – Affaires sociales | Daniel Gendre
Cousset |
| 6. Routes – Edilité – Eclairage public – Bâtiments et dépôts d'édilité – Cimetière – Gestion des déchets | Bertrand Joye
Mannens |
| 7. Protection des eaux et de la nature – Adduction d'eau – Endiguements | Fabien Bachmann,
Vice-Syndic Cousset |

Location d'un appartement à Montagny-la-Ville

Le Conseil communal met en location l'appartement du 1^{er} étage de l'école de Montagny-la-Ville aux conditions ci-après :

- 4 1/2 pièces, sans garage – buanderie à 50%
- Loyer mensuel : Fr. 1'150.00 charges non comprises.

Les personnes intéressées sont priées de s'annoncer **jusqu'au 20 novembre à l'administration communale à Cousset**. Pour tout renseignement complémentaire ou visite, veuillez prendre contact avec l'administration communale au tél. 026/662.46.46, pendant les heures d'ouverture.

* * * * *

Administration communale de Montagny

Adresse : Route des Buissons, case postale 60,
1774 Cousset

Téléphone : 026 662 46 46

Téléfax : 026 662 46 49

E-mail : office@montagny-fr.ch

Horaire d'ouverture du guichet

du lundi au vendredi, de 8h00 à 11h30

jeudi soir 17h30 à 19h00

(en juillet et août, guichet fermé le jeudi soir)